
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE MARDI 14 JUIN 2022 AU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY

Présences :	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Serge Lepage	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Jean Roy	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
Raymonde Vaillancourt	Administrateur	
Absences motivées :	Isabelle Boucher	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	André Forest	Administrateur
	Diane Gingras	Vice-présidente
Invitées :	Pascale Bélisle	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques
	Stéphanie Bourgeois	Vice-présidente du CMDP
	Gaëlle Simon	Directrice des services généraux

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 66^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2022
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
 - 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
 - 7.1.1 Réponse aux avis et recommandations du comité exécutif du conseil multidisciplinaire – Utilisation des ressources technologiques
 - 7.1.2 Avis et recommandations du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

7.1.3 Présentation sur l'équité, la diversité et l'inclusion

7.2 Assurer la qualité des soins et services

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

7.3.1 Département régional de médecine générale – Rapport annuel des activités 2022-2023 et dépôt du tableau de bord sur la prise en charge des médecins de famille

7.3.2 Présentation du guichet d'accès à la population

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

7.5 Intégrer la mission universitaire

8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du 17 mai 2022

8.2 Comité de vigilance et de la qualité du 18 mai 2022

8.3 Comité des ressources humaines et des communications du 27 mai 2022

8.4 Comité conjoint du comité de vérification et de suivis budgétaires et du comité de vigilance et de la qualité du 31 mai 2022

8.5 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 31 mai 2022

8.6 Comité sur la mission universitaire du 2 juin 2022

8.7 Comité de révision – Rapport annuel 2021-2022

9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.2 Nomination de chefs de service et/ou de département

9.1.3 Permis d'exploitation de l'établissement

9.1.4 Politique organisationnelle sur l'équité, la diversité et l'inclusion

9.1.5 Révision du plan d'organisation de l'établissement

9.2 Assurer la qualité des soins et services

9.2.1 Politique sur le bilan comparatif des médicaments aux points de transition des soins

9.2.2 Entente de gestion et d'imputabilité MSSS-CIUSSS de l'Estrie – CHUS 2022-2023

9.2.3 Comité prestation des soins et des services aux usagers – Nomination de deux membres

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

9.4.2 Conversion des places RI des résidences Le Château du Bel Âge inc.

9.4.3 Avenant 2 – Bail de 2011 pour le 3700, rue Laval (local 150) à Lac-Mégantic

9.4.4 Remplacement d'équipements en imagerie médicale à l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perking

9.4.5 Renouvellement du contrat Microsoft Entreprise

9.4.6 État financier au 1^{er} janvier 2022 – Rapport financier annuel de l'exercice 2021 du Fonds de santé au travail

9.4.7 Budget détaillé 2022-2023 (RR-446)

9.4.8 États financiers au 31 mars 2022 pour l'exercice 2021-2022

9.5 Intégrer la mission universitaire

9.5.1 Rapport annuel – Comité d'éthique de la recherche

9.5.2 Cadre de référence sur la mission universitaire – Révision

9.5.3 Politique sur les privilèges de recherche et les statuts de chercheurs

9.5.4 Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux – Nomination d'une nouvelle chercheuse

9.5.5 Centre de recherche du CHUS – Nomination de trois nouveaux chercheurs

10 Divers

11 Huis clos

- 11.1 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2021-2022
- 11.2 Bilan sur la sécurité de l'information 2021-2022
- 11.3 Désignation nominative du secteur d'imagerie médicale du Centre hospitalier de Granby
- 11.4 Nomination d'un nouveau membre au sein du conseil d'administration
- 11.5 Cadres supérieurs

12 Clôture de la séance

3.0 Déclaration des conflits d'intérêts

Le président demande si parmi les membres il y a des conflits d'intérêts en lien avec les points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

5.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2022

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2022, sur proposition dûment appuyée, il est adopté tel que présenté.

Suivis

Aucun suivi n'est mentionné.

6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 13 mai au 14 juin 2022, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu.

7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Réponse aux avis et recommandations du comité exécutif du conseil multidisciplinaire – Utilisation des ressources technologiques

En suivi des avis et des recommandations émis par le comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) au conseil d'administration du 13 mai 2021, plusieurs actions ont été réalisées au cours de la dernière année en réponse à leurs besoins.

Pour clore le dossier, un projet de lettre, contenant tous les éléments de suivis, est proposé. Elle sera transmise à la présidente du CECM, sous signature du président.

Après échange, les membres acceptent la proposition.

7.1.2 Avis et recommandations du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Le président invite Dre Stéphanie Bourgeois, vice-présidente du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, à présenter les avis et recommandations en ce qui a trait à l'amélioration de l'accès aux consultations téléphoniques dans Ariane et le rehaussement des soins neurologiques.

Après questions et commentaires, les membres adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes.

RÉSOLUTION : CA-5790 - 2022-06-14

Relative à la recommandation du CMDP – Amélioration de l'accès aux consultations téléphoniques dans Ariane

CONSIDÉRANT :

- la recommandation émise par le comité local du CMDP du CHUS;
- des enjeux importants et inquiétants au niveau des délais de transcription des consultations téléphoniques lorsque celles-ci sont dictées;
- une observation de plusieurs mois de retard;
- les moyens technologiques actuels désuets;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité exécutif central du conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP);
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE :

de la recommandation émise par le comité local du CMDP du CHUS en ce qui a trait à l'amélioration de l'accès aux consultations téléphoniques dans Ariane;

DE MANDATER :

la Direction générale adjointe du programme de santé physique générale et spécialisée :

- de prendre connaissance de la recommandation et d'en faire une première appréciation;
- d'interpeller les directions concernées, au besoin;
- d'assurer un suivi auprès du conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens sur les suites qui seront données aux recommandations, dans un délai maximal, raisonnable de deux mois;
- d'assurer le suivi auprès du conseil d'administration de l'application, par ce dernier, de la recommandation qui lui a été faite **à la séance ordinaire du jeudi 25 août 2022.**

RÉSOLUTION : CA-5791 - 2022-06-14

Relative à la recommandation du CMDP – Rehaussement des soins neurologiques

CONSIDÉRANT :

- la recommandation émise par le comité local du CMDP du CHUS;
- des enjeux importants et inquiétants au niveau des délais de transcription des consultations téléphoniques lorsque celles-ci sont dictées;
- une observation de plusieurs mois de retard;
- les moyens technologiques actuels désuets;

- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité exécutif central du conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP);
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : de la recommandation émise par le comité local du CMDP du CHUS en ce qui a trait au rehaussement des soins neurologiques;

DE MANDATER : la Direction générale adjointe du programme de santé physique générale et spécialisée :

- de prendre connaissance de la recommandation et d'en faire une première appréciation;
- d'interpeller les directions concernées, au besoin;
- d'assurer un suivi auprès du conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens sur les suites qui seront données aux recommandations, dans un délai maximal, raisonnable soit d'ici l'automne 2022;
- d'assurer le suivi auprès du conseil d'administration de l'application, par ce dernier, de la recommandation qui lui a été faite.

7.1.3 Présentation sur l'équité, la diversité et l'inclusion

En l'absence de la présidente-directrice générale adjointe, Mme Robin-Marie Coleman, le président-directeur général présente l'objectif de la Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion.

Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS aspire à devenir un milieu diversifié, inclusif et équitable où chaque personne est valorisée pour son caractère unique afin que tous se sentent respectés et inclus.

La politique organisationnelle sert de véhicule à cette vision. Son élaboration a permis de dégager une vision commune au sein de la communauté interne et avec l'implication de représentants des communautés de la diversité. Elle permettra aussi de partager cette vision auprès des partenaires de l'établissement.

Une courte vidéo est présentée.

Une motion de félicitations et de remerciements est faite à toutes les équipes impliquées dans l'élaboration et la mise en application de cette politique.

7.2 **Assurer la qualité des soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**

7.3.1 Département régional de médecine générale – Rapport annuel des activités 2021-2022 et dépôt du tableau de bord sur la prise en charge des médecins de famille

Le président invite Dre Raymonde Vaillancourt, chef du Département régional de médecine générale (DRMG), à présenter le rapport annuel 2021-2022.

Le DRMG est une organisation à la disposition des médecins omnipraticiens pour permettre d'améliorer l'accessibilité, la continuité et l'intégration des services de médecine générale en Estrie. Le département est composé de tous les médecins omnipraticiens qui reçoivent une rémunération de la Régie de l'assurance

maladie du Québec et qui pratiquent dans la région, y compris ceux qui pratiquent dans un cabinet privé de professionnels. (LSSSS, article 417.1).

Dans le cadre des pouvoirs confiés au CIUSSS de l'Estrie – CHUS, le DRMG exerce, sous l'autorité du président-directeur général, les responsabilités qui, en application de l'article 417.3 de la LSSSS, sont exercées par le comité de direction.

Depuis mai 2021, le MSSS a confié au DRMG une mission élargie par l'octroi en Estrie d'un budget récurrent (492 697 \$) pour la consolidation d'une équipe dédiée en soutien aux activités et orientations de première ligne médicale.

Cette équipe assure une vigie, une coordination, un soutien aux projets ministériels ainsi qu'un suivi pour l'atteinte des objectifs de la première ligne médicale établis par le MSSS et par l'établissement dans le cadre de sa planification stratégique.

Au cours de l'année, en regard du contexte de pandémie, le DRMG a tenu onze assemblées ordinaires et deux assemblées spéciales du comité de direction. Les réalisations du comité de direction, soutenues par l'équipe du DRMG, sont présentées.

Docteure Vaillancourt termine en dressant la liste des projets réalisés au cours de l'année, les situations liées au contexte de la COVID-19 et la composition du comité de direction du DRMG.

Elle en profite pour remercier personnellement toutes les équipes du DRMG et tous les partenaires qui y sont impliqués, dont, entre autres, le comité régional des services pharmaceutiques.

Le président remercie Dre Vaillancourt pour la présentation.

7.3.2 Présentation du guichet d'accès à la population

Docteure Vaillancourt fait l'introduction et la mise en contexte du guichet d'accès à la population (GAP) et invite Mme Gaëlle Simon, directrice des services généraux, à poursuivre la présentation.

Les soins et services de première ligne jouent un rôle essentiel dans la santé et le bien-être de la population, ils sont aussi la porte d'entrée à des services spécialisés lorsque requis.

Plusieurs efforts ont été investis dans la province et de façon régionale pour faciliter l'accès à un médecin de famille, mais, pour plusieurs raisons, cet accès va en diminuant.

Durant la pandémie, une centrale d'accès régionale a été mise sur pied pour répondre à une partie des réorientations en première ligne pour quelques territoires, mais initialement sur une base temporaire. Cette centrale a donné des résultats prometteurs et sera au cœur du GAP Estrie sur une base permanente.

L'orientation du MSSS est d'avoir un GAP par région afin de développer une offre de service pour les personnes sans médecin de famille et y faciliter l'accès. Madame Simon explique en détail la vision du MSSS, le fonctionnement qu'aura le GAP Estrie et la trajectoire aux services pour les usagers.

Madame Simon conclut en présentant les bénéfices attendus de ce beau projet, qui sera bientôt lancé en Estrie.

Le président remercie Dre Vaillancourt et Mme Simon pour la présentation.

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du 17 mai 2022

En l'absence de la présidente, Mme Rachel Hunting, lors de la dernière rencontre du comité, le président expose les points traités.

8.2 Comité de vigilance et de la qualité du 18 mai 2022

Le président invite M. André Forest, président du comité, à présenter les points traités.

8.3 Comité des ressources humaines et des communications du 27 mai 2022

En l'absence de Mme Diane Gingras, présidente, le président présente les sujets traités lors de la rencontre.

8.4 Comité conjoint du comité de vérification et de suivi budgétaire et du comité de vigilance et de la qualité du 31 mai 2022

En l'absence de M. André Forest, président, le président informe les membres des sujets présentés lors de la rencontre conjointe.

8.5 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 31 mai 2022

Le président expose les points traités.

8.6 Comité de mission universitaire du 2 juin 2022

Madame Jocelyne Faucher, présidente du comité, expose les points traités qui sont pour la plupart à l'ordre du jour.

8.7 Comité de révision – Rapport annuel 2021-2022

Monsieur Gerald Cutting, président, présente le rapport annuel 2021-2022.

9.0 **Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**

Le président rappelle aux membres que tous les sujets à l'agenda de consentement ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera donc de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

9.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés**

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA 5724 à 5760 - 2022-06-14

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

9.1.2 Nomination de chefs de département et/ou de service

RÉSOLUTION : CA 5762 - 2022-06-14

Relative à la nomination de chefs de service ou de département

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de département et de service cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;
 - la recommandation du CMDP formulée lors de sa rencontre du 24 mai 2022;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ENTÉRINER :**
- la nomination de Dr Yanick Sansoucy, à titre de chef intérimaire du Département d'anesthésiologie, du 1^{er} mai 2022 au 31 mars 2023;
 - la nomination de Dr Frédéric McGoven Murphy, à titre de chef du Service de pneumologie du Département de médecine spécialisée pour un mandat de quatre (4) ans couvrant la période de 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2026.

9.1.3 Permis d'exploitation de l'établissement

RÉSOLUTION : CA 5763 - 2022-06-14

Relative à l'ajout de 31 lits de CHSLD à l'installation du CSSS de Memphrémagog (5121-9046)

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
 - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
 - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a été autorisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, en septembre 2018, à augmenter la capacité des lits de CHSLD à 31 pour son installation du CSSS de Memphrémagog;
 - l'analyse des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - les modifications proposées par le comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

DE DEMANDER : à modifier la capacité de lits d'hébergement permanent, mission CHSLD, de 31 lits pour l'installation du CSSS de Memphrémagog, numéro de permis : 5121-9046;

QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE : à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'AUTORISER : Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION : CA 5764 - 2022-06-14

Relative au changement d'adresse à l'installation du CLSC de Bromont (5123-4482)

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
 - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
 - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;

- l'analyse des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
- les modifications proposées par le comité de gouvernance et d'éthique;
- la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE CHANGER : l'adresse de l'installation du CLSC de Bromont, numéro de permis : 5123-4482, suite à son déménagement;

QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE : à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'AUTORISER : Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution.

9.1.4 Politique organisationnelle sur l'équité, la diversité et l'inclusion

RÉSOLUTION : CA 5765 - 2022-06-14

Relative à la Politique organisationnelle sur l'équité, la diversité et l'inclusion

- CONSIDÉRANT :**
- les obligations légales du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - la diversité de la population desservie dans le territoire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - la volonté qu'a le CIUSSS de l'Estrie – CHUS en matière d'équité, de diversité et d'inclusion;
 - l'importance de se doter d'une vision commune pour l'ensemble de la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - la vaste démarche consultative des parties prenantes;
 - le déploiement des meilleures pratiques en lien avec notre mission universitaire dans le cadre de cette démarche d'élaboration du document;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la politique organisationnelle en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

9.1.5 Révision du plan d'organisation de l'établissement

RÉSOLUTION : CA 5766 - 2022-06-14

Relative à l'ajustement pour la Présidence-direction générale ainsi que la Direction générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation

- CONSIDÉRANT :**
- la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse;
 - la nécessité de rattacher la Direction de la protection de la jeunesse sous la gouverne du président-directeur général;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :**
- la modification au plan d'organisation afin que la Direction de la protection de la jeunesse soit rattachée à la présidence-direction générale.

9.2 **Assurer la qualité des soins et services**

9.2.1 Politique sur le bilan comparatif des médicaments aux points de transition des soins

RÉSOLUTION : CA 5767 - 2022-06-14

Relative à la Politique sur le bilan comparatif des médicaments aux points de transition des soins

- CONSIDÉRANT :**
- que le bilan comparatif des médicaments est reconnu comme une initiative importante pour la sécurité des soins;
 - que le bilan comparatif des médicaments est une POR d'Agrément Canada;
 - que les erreurs liées aux médicaments représentent une part importante des événements déclarés au CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - le souhait du CIUSSS de l'Estrie – CHUS d'inscrire la réalisation du bilan comparatif des médicaments comme une priorité d'amélioration de la sécurité des soins;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vigilance et de la qualité;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la politique du bilan comparatif des médicaments aux points de transition.

9.2.2 Entente de gestion et d'imputabilité MSSS - CIUSSS de l'Estrie – CHUS 2022-2023

RÉSOLUTION : CA 5768 - 2022-06-14

Relative à l'entente de gestion et d'imputabilité MSSS - CIUSSS de l'Estrie – CHUS 2022-2023

- CONSIDÉRANT :**
- l'article 55 de la LMRSSS une entente de gestion et d'imputabilité doit être conclue annuellement entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - les engagements du chapitre 4 ont été validés par les directions cliniques dans les dernières semaines;
 - l'analyse effectuée par l'équipe DORISE (Infocentre) du projet d'entente;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le projet d'entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023;

D'AUTORISER : le président-directeur général, Dr Stéphane Tremblay, à signer l'entente.

9.2.3 Comité prestation des soins et des services aux usagers – Nomination de deux membres

RÉSOLUTION : CA 5769 - 2022-06-14

Relative au comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers – Nomination de deux membres

- CONSIDÉRANT :**
- le règlement sur les règles de fonctionnement du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers a été modifié afin de tenir compte des modalités de fonctionnement actuelles du comité;
 - la composition de ce comité doit assurer une représentativité équilibrée des employés de l'établissement, des usagers, des personnes qui exercent leur profession dans l'établissement de même que, s'il y a lieu, des personnes qui dispensent, pour le compte de l'établissement, des services aux usagers (art.183.1, LSSSS);
 - la composition et la durée du mandat prévues au Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers;
 - la recommandation favorable des membres du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : La nomination des personnes suivantes :

- Mme Nathalie Bolduc, directrice adjointe des services multidisciplinaires, volet qualité et évolution de la pratique;
- Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe.

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

RÉSOLUTION : CA 5770 - 2022-06-14

Relative au registre des signataires autorisés RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;

- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
- la recommandation de la directrice des services professionnels;
- la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER : le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :

pour les installations : Hôpital Fleurimont – 0116X / Hôtel-Dieu de Sherbrooke – 0110X / CSSS du Granit – 0112X / Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins :

- Dre Fatima-Zahra Bouchouirab, chef de service de biochimie

le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations : Hôpital Fleurimont – 0116X / Hôtel-Dieu de Sherbrooke – 0110X / Hôpital de Granby – 0103X / CSSS du Granit – 0112X / Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins :

- Dr Yanick Sansoucy, chef de département d'anesthésiologie

DE RETIRER : le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'installation Hôpital de Fleurimont / 0116X – Hôtel-Dieu de Sherbrooke / 0110X / Centre de réadaptation de l'Estrie / 18393 :

- Dre Anne-Marie Pitre-Joyal, chef de service psychiatrie

le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations : Hôpital Fleurimont – 0116X / Hôtel-Dieu de Sherbrooke – 0110X / Hôpital de Granby – 0103X / CSSS du Granit – 0112X / Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins :

- Dr Frédéric Mior, chef du département d'anesthésiologie sortant.

9.4.2 Conversion des places RI des résidences Le Château du Bel Âge inc.

RÉSOLUTION : CA 5771 - 2022-06-14

Relative à la conversion des places RI des résidences Le Château du Bel Âge inc.

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations et la collaboration avec la ressource;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la sollicitation d'un addenda au contrat de service pour une ressource intermédiaire pour l'augmentation de onze (11) places d'ici la fin du contrat au 30 novembre 2029, pour une valeur totale estimée à environ 4,4 millions de dollars sur une période de huit (8) ans et cinq (5) mois.

9.4.3 Avenant 2 – Bail de 2011 pour le 3700, rue Laval (local 150) à Lac-Mégantic

RÉSOLUTION : CA 5772 - 2022-06-14

Relative à l'Avenant 2 – Bail de 2011 pour le 3700, rue Laval (local 150) à Lac-Mégantic

- CONSIDÉRANT :**
- qu'une relocalisation de l'équipe de santé et sécurité au travail est prévue dans une installation détenue en propriété par l'établissement au terme du présent Avenant;
 - que nous occupons les lieux depuis 2011;
 - la recommandation favorable de la Direction des services techniques quant au besoin de cet emplacement pour une année supplémentaire;
 - que le coût du bail respecte l'enveloppe budgétaire prévue;
 - que l'obtention de l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux est préalable à la signature de l'Avenant 2;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général à signer l'Avenant 2 au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS avec Les Placements L.P. Therrien inc. pour un montant total de 14 220 \$ sur une période d'une année, et ce, une fois l'autorisation reçue du ministère de la Santé et des Services sociaux.

9.4.4 Remplacement d'équipements en imagerie médicale à l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins

RÉSOLUTION : CA 5773 - 2022-06-14

Relative au remplacement d'équipements en imagerie médicale à l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins

- CONSIDÉRANT :**
- que les équipements en graphie ont atteint leur cycle de vie et que des travaux sont requis pour les remplacer;
 - que la vétusté des installations mécaniques et électriques actuelles du secteur ne répondant pas aux normes en milieu hospitalier;
 - que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : un appel d'offres en construction pour réaliser les travaux de réfection et de réaménagement en radiologie et imagerie médicale d'une valeur estimée à 8,1 M\$ pour permettre le remplacement des équipements de graphie;

D'AUTORISER : le président-directeur général, Dr Stéphane Tremblay, à procéder à la signature du contrat à l'intérieur du montant autorisé.

9.4.5 Renouvellement du contrat Microsoft Entreprise

RÉSOLUTION : CA 5774 - 2022-06-14

Relative au renouvellement du contrat Microsoft Entreprise

- CONSIDÉRANT :**
- que les licences Microsoft sont essentielles au fonctionnement de notre parc d'actifs informatiques;
 - que le ministère de la Santé et des Services sociaux a déjà autorisé le CAG à signer le contrat maître avec Microsoft;
 - que le comité de vérification et de suivi budgétaire recommande au conseil d'administration d'approuver le renouvellement du contrat du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : le renouvellement du contrat de service avec Microsoft via notre revendeur autorisé CompuGen au montant de 4 496 401 \$ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025;

D'AUTORISER : le président-directeur général à signer, pour et au nom de l'établissement, les documents afférents.

9.4.6 État financier au 1^{er} janvier 2022 – Rapport financier annuel de l'exercice 2021 du Fonds de santé au travail

RÉSOLUTION : CA 5775 - 2022-06-14

Relative à l'État financier au 1^{er} janvier 2022 – Rapport financier annuel de l'exercice 2021 du Fonds de santé au travail

- CONSIDÉRANT :**
- que le Fonds de santé au travail, constitué à la suite de l'entente intervenue entre l'ex-Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie et la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en vertu de l'article 109 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, s'engage à assurer les services nécessaires à la mise en application des programmes de santé au travail sur son territoire;
 - que les activités courantes se sont déroulées entre le 3 janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022;
 - que le rapport financier annuel du Fonds de santé au travail se terminant le 1^{er} janvier 2022 doit être adopté par le conseil d'administration;

- que le rapport financier annuel du Fonds de santé au travail sera acheminé à la CNESST;
- que le rapport a été vérifié par nos auditeurs externes et que ceux-ci produiront leur rapport des auditeurs indépendants dès l'adoption par le conseil d'administration, soit le 14 juin 2022;
- que l'état du solde de fonds doit être signé par deux administrateurs mandatés par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, attestant l'approbation du rapport financier annuel;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : le rapport financier annuel du Fonds de santé au travail au 1^{er} janvier 2022;

D'AUTORISER : le président-directeur général et le président du conseil d'administration à signer, pour et au nom de l'établissement lesdits rapports.

9.4.7 Budget détaillé 2022-2023 (RR-446)

RÉSOLUTION : CA 5776 - 2022-06-14

Relative au budget détaillé 2022-2023 (RR-446)

- CONSIDÉRANT :**
- que l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
 - que le 29 avril 2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2022-2023;
 - les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
 - que selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
 - que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le budget 2022-2023 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS comme présenté, soit un budget se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0 \$, respectant l'équilibre budgétaire;

D'AUTORISER : le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

9.4.8 États financiers au 31 mars 2022 pour l'exercice 2021-2022

RÉSOLUTION : CA 5786 - 2022-06-14

Relative aux états financiers au 31 mars 2022 pour l'exercice 2021-2022

- CONSIDÉRANT :**
- que la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4-.2) stipule que les établissements publics doivent transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux leur rapport financier annuel au 31 mars 2022 (AS-471), dûment complété et selon la forme prescrite;
 - que ledit rapport doit être transmis au plus tard le 15 juin 2022;
 - que le comité de vérification et de suivi budgétaire recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers de l'exercice 2021-2022 et d'autoriser le président-directeur général et la directrice des ressources financières à signer ledit rapport pour et au nom de l'établissement;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : les états financiers de l'exercice 2021-2022 (rapport financier annuel AS-471) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

D'AUTORISER : le président-directeur général et la directrice des ressources financières à signer pour et au nom de l'établissement ledit rapport.

9.5 **Intégrer la mission universitaire**

9.5.1 Rapport annuel – Comité d'éthique de la recherche

RÉSOLUTION : CA 5777 - 2022-06-14

Relative au Rapport annuel du comité d'éthique de la recherche

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le rapport annuel 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.5.2 Cadre de référence sur la mission universitaire - Révision

RÉSOLUTION : CA 5778 - 2022-06-14

Relative au Cadre de référence sur la mission universitaire - Révision

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les cadres de référence et les cadres de gestion;
 - l'importance du positionnement de la mission universitaire au sein de l'établissement;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le Cadre de référence sur la mission universitaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.5.3 Politique sur les privilèges de recherche et les statuts de chercheurs

RÉSOLUTION : CA 5779 - 2022-06-14

Relative à la Politique sur les privilèges de recherche et les statuts de chercheurs

- CONSIDÉRANT :**
- l'orientation du ministère de la Santé et des Services sociaux de se conformer à son Cadre de référence;
 - le souhait d'harmonisation des règlements, politiques, directives et procédures en recherche au CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - la démarche de consultation des parties prenantes et l'adéquation du document aux exigences ministérielles;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la Politique relative à l'attribution et au renouvellement des privilèges de recherche et des statuts de chercheurs du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.5.4 Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux – Nomination d'une nouvelle chercheuse

RÉSOLUTION : CA 5780 - 2022-06-14

Relative à l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux – Nomination d'une nouvelle chercheuse

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité exécutif de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux;
 - la pertinence des domaines d'expertise de la candidate à l'avancement de la programmation scientifique de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la nomination de Pre Sonia Boivin comme nouvelle membre chercheuse associée de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux.

9.5.5 Centre de recherche du CHUS – Nomination de trois nouveaux chercheurs

RÉSOLUTION : CA 5781 - 2022-06-14

Relative au Centre de recherche du CHUS – Nomination de trois nouveaux chercheurs

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la nomination de M. Ghislain Bérard, M. Bernard Cuenoud et Dr Laurent Fradet à titre de chercheurs associés au sein du Centre de recherche du CHUS.

10.0 Divers

Aucun autre sujet n'est mentionné.

11.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mme Pascale Bélisle.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Après questions et commentaires, les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

11.1 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2021-2022

RÉSOLUTION : CA 5782 - 2022-06-14

Relative au rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2021-2022

- CONSIDÉRANT :**
- que le conseil d'administration est notamment responsable de s'assurer de la qualité des services, du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;
 - la responsabilité du conseil d'administration envers le ministre de la Santé et des Services sociaux;
 - l'analyse réalisée et la recommandation favorable des membres du comité de vigilance et de la qualité;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le rapport annuel 2021-2022 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services.

11.2 Bilan sur la sécurité de l'information 2021-2022

RÉSOLUTION : CA 5783 - 2022-06-14

Relative au bilan sur la sécurité de l'information 2021-2022

- CONSIDÉRANT :**
- que le Secrétariat du Conseil du trésor fixe les objectifs en matière de sécurité de l'information gouvernementale pour l'ensemble des ministères et organismes;
 - que le dirigeant réseau de l'information (DRI) a fixé au 30 juin 2022 la date limite pour lui transmettre le bilan des organismes du réseau de la santé et des services sociaux;
 - que le comité de la sécurité de l'information du CIUSSS de l'Estrie – CHUS a recommandé l'approbation du bilan de la sécurité de l'information à sa rencontre du 25 mai 2022;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le bilan de la sécurité de l'information du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au 31 mars 2022.

11.3 Désignation nominative du secteur d'imagerie médicale du Centre hospitalier de Granby

RÉSOLUTION : CA 5784 - 2022-06-14

Relative à la désignation nominative du secteur d'imagerie médicale du Centre hospitalier de Granby

- CONSIDÉRANT :**
- que Mme Lucille et M. Gilles Deland ont effectué un don de 500 000 \$, en 2016, pour contribuer financièrement au rehaussement du scan du Centre hospitalier de Granby, utilisé pour la détection et le suivi des cancers dans le Service d'imagerie médicale;
 - l'offre de la Fondation du Centre hospitalier de Granby de désigner la salle d'attente du secteur d'imagerie médicale au nom des donateurs pour une durée de cinq (5) ans, à compter de la décision du conseil d'administration, soit de juin 2022 à juin 2027;
 - que l'offre concorde avec l'annexe D, catégorie 2, de la Politique de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour la Fondation du Centre hospitalier de Granby;
 - que les critères prévus à la Politique pour effectuer une désignation dans un but de reconnaissance de nature philanthropique sont rencontrés;
 - l'analyse effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique d'autoriser cette désignation;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la désignation nominative de la salle d'attente du secteur de l'imagerie médicale du Centre hospitalier de Granby, pour une durée de cinq (5) ans, de juin 2022 à juin 2027, sous la désignation : Lucille et Gilles Deland.

11.4 Nomination d'un nouveau membre au sein du conseil d'administration

RÉSOLUTION : CA 5785 - 2022-06-14

Relative à la nomination d'un nouveau membre au sein du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- la démission de Mme Marie-Claude Rodrigue du poste comme membre désigné par le conseil des infirmières et des infirmiers au conseil d'administration;
 - que les membres du conseil des infirmières et des infirmiers ont soumis deux candidatures pour le poste à combler;
 - que M. Vincent Gagné a les qualités requises afin de pourvoir le poste au sein du conseil d'administration;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE NOMMER :** M. Vincent Gagné à titre de membre désigné par le conseil des infirmières et des infirmiers au sein du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour la durée non écoulée du mandat.

11.5 Cadres supérieurs

RÉSOLUTION : CA 5787 - 2022-06-14

Relative à l'autorisation de la désignation de la Direction adjointe au soutien et au développement des personnes et de l'organisation à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques à M. Shawn Champigny, actuellement adjoint au directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, via un cumul de fonctions

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint au soutien et au développement des personnes et de l'organisation à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;
 - le départ de la titulaire, soit Mme Myrienne Lareau;
 - le calendrier d'affichage limité pour le personnel d'encadrement en contexte de période estivale pour effectuer le processus de sélection et la dotation du poste;
 - la qualité de la candidature de M. Shawn Champigny afin d'effectuer ce cumul de fonctions et sa grande expérience au sein de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** la désignation de la Direction adjointe au soutien et au développement des personnes et de l'organisation à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à M. Shawn Champigny, actuellement adjoint au directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, via un cumul de fonctions.

RÉSOLUTION : CA 5788 - 2022-06-14

Relative à la nomination de Mme Stéphanie Jetté à titre de directrice adjointe de la protection de la jeunesse

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint de la protection de la jeunesse;
 - le poste laissé vacant en novembre 2021 lors du départ de Mme Mélissa Desjardins;
 - que Mme Stéphanie Jetté occupe ces mêmes fonctions depuis février 2022;
 - la qualité de la candidature de Mme Stéphanie Jetté afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Stéphanie Jetté à titre de directrice adjointe de la protection de la jeunesse.

RÉSOLUTION : CA 5789 - 2022-06-14

Relative à l'entente de départ et versement d'une indemnité de douze (12) mois

- CONSIDÉRANT :**
- le désir de l'organisation de retirer la cadre de ses fonctions;
 - le souhait d'éviter tout litige et contestation future en lien avec ce retrait;
 - la volonté de deux parties de s'entendre sur des modalités favorisant le départ de l'organisation plutôt que le remplacement dans d'autres fonctions;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le versement d'une indemnité de départ de douze (12) mois à [REDACTED] en respect des modalités de départ convenu par une entente et prévue dans le Règlement.

12.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 10.

Jacques Fortier, président

Stéphane Tremblay, secrétaire